



DOSSIER SOMMAIRE DE CANDIDATURE DU SECOND CONTRAT DE RIVIERE DE L'ALBARINE



RAPPORT PRINCIPAL

validé en comité de rivière le 3 juillet 2008



Juillet 2008



INTRODUCTION	6
I. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT.....	7
1. LE CONTEXTE DU PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE.....	7
1.1. Situation géographique.....	7
1.2. Historique de la démarche de gestion concertée de l'eau sur le bassin versant.....	7
2. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT.....	9
2.1. Hydrologie.....	9
2.2. Occupation du sol et socio-économie.....	14
2.3. Gestion et protection des milieux aquatiques et espèces remarquables.....	18
3. LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DE L'ALBARINE.....	20
3.1. Les Collectivités.....	20
3.2. Les Administrations.....	24
3.3. Le monde associatif.....	24
3.4. Les hydroélectriciens.....	27
3.5. L'agriculture.....	27
II. ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT.....	28
1. L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	28
1.1. La qualité de l'eau.....	28
1.2. Le réseau hydrographique et les milieux aquatiques.....	32
1.3. La qualité du lit, de la ripisylve et des habitats aquatiques.....	35
1.4. Les biocénoses.....	39
2. LES RISQUES ET LES USAGES.....	44
2.1. Le risque d'inondation.....	44
2.2. Usages de l'eau et des milieux aquatiques.....	46
3. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES BASSINS VERSANTS.....	51
III. LES DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION EN MATIERE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	55
1. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE).....	55
1.1. Présentation.....	55
1.2. Échéancier de mise en oeuvre dans le bassin Rhône Méditerranée et Corse.....	55
1.3. La notion de bon état.....	56
1.4. Les objectifs fixés sur le bassin versant de l'Albarine	57
1.5. Les réseaux de contrôle opérationnel et de surveillance sur le bassin versant de l'Albarine.....	58
2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée et Corse (SDAGE RM&C).....	58
2.1. LE SDAGE DE 1996.....	58
2.2. Le projet de SDAGE 2009.....	60
3. Le SAGE de la basse vallée de l'Ain.....	63
4. Les Sites NATURA 2000 des Milieux alluviaux de la basse vallée de l'Ain.....	66
5. Le Contrat de bassin de la Basse Vallée de l'Ain.....	67
6. La directive « Nitrates » et le classement en zone vulnérable.....	68
7. Le Schéma de COhérence Territoriale Bugéy-Cotière-Plaine de l'Ain.....	69
IV. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS ASSOCIES.....	70

1. VOLET A. La Ressource en eau.....	..71
1.1. La qualité des eaux superficielles.....	71
1.2. La ressource en eau souterraine.....	75
2. VOLET B1 – Gestion Quantitative et Risque « Inondation ».....	..77
2.1. La Gestion des Crues.....	77
2.2. La Gestion des étiages.....	80
3. VOLET B2 – Géomorphologie des Milieux Aquatiques.....	..81
3.1. La Gestion physique des Cours d'Eau.....	82
3.2. Gestion physique des autres milieux aquatiques.....	85
4. VOLET B3 – Gestion du Patrimoine Naturel.....	..87
4.1. Gestion des peuplements piscicoles et astacicoles.....	88
4.2. Gestion des autres espèces inféodées aux milieux aquatiques.....	90
5. VOLET B4 – Gestion des Usages et Tourisme.....	..92
5.1. Gestion des usages.....	93
5.2. Valorisation Touristique.....	97
6. VOLET C – Animation du Contrat de Rivière et Sensibilisation.....	..99
6.1. Sensibilisation et Communication.....	99
6.2. Animation et suivi.....	102
V. SYNTHÈSE DES BESOINS EN ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE.....	104
VOLET A : LA RESSOURCE EN EAU.....	104
VOLET B1 : GESTION QUANTITATIVE ET RISQUE INONDATION.....	104
VOLET B2 : GEOMORPHOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES.....	105
VOLET B3 : GESTION DU PATRIMOINE NATUREL.....	105
VOLET B4 : GESTION DES USAGES ET TOURISME.....	106
VOLET C : SENSIBILISATION ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE.....	106
VI. ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE ET MAÎTRESSES D'OUVRAGES.....	106
1. La structure de gestion du contrat de rivière : le SIABVA.....	106
2. Le comité de rivière et le comité de pilotage.....	107
3. Les différents maîtres d'ouvrage.....	108
VII. BIBLIOGRAPHIE.....	110
1. Les documents de cadrage.....	110
2. Les études.....	110
3. Les textes réglementaires.....	111
4. Les sites internet.....	111
5. Les autres ressources.....	111
ANNEXES.....	..112
ANNEXE 1 : Tableau des espèces floristiques protégées du bassin versant (d'après CBNA – 2007).....	113
ANNEXE 2 : Les dispositions du SDAGE 2009-2015.....	114

INDEX DES FIGURES

Figure 1: La Cascade de Charabotte aux couleurs d'automne.....	6
Figure 2: Situation du bassin versant de l'Albarine.....	7
Figure 3: Histogrammes des précipitations sur trois stations du bassin versant.....	10
Figure 4: Nuances entre bassin versant hydrographique et orographique ; les circulations souterraines.....	12
Figure 5: Régime hydrologique de l'Albarine à Saint Rambert à Bugey.....	12
Figure 6: Hydrogramme de la crue centennale de février 1990 au niveau de la station de mesure de St Rambert en Bugey.....	13
Figure 7: Variation annuelle des débits et périodes d'assèchements au niveau de la station de mesure de St Denis en Bugey pour les années 2003 et 2006.....	14
Figure 8: Taux d'occupation des sols du bassin versant de l'Albarine (d'après BD CARTO® 2003).....	16
Figure 9: Impact de l'aménagement de la voie ferrée sur le tracé de l'Albarine (Commune de St Rambert). 18	
Figure 10: Position des stations des différents réseaux sur le bassin versant de l'Albarine.....	31
Figure 11: Profil en long de l'Albarine.....	32
Figure 12: Accumulation de charge solide (d'un hiver) en aval du pont de la VC6 à Saint-Maurice de Rémens dans l'Albarine asséchée.....	36
Figure 13: Entretien réalisé sous les lignes haute tension par RTE (coupe à blanc des ligneux et dépôt sur place). Ainsi les bois morts sont mobilisables en période de crue, la berge risque d'être déstabilisée, la colonisation par les plantes envahissantes est favorisée,	37
Figure 14: Synopsis des résultats de l'étude piscicole 2007 (d'après FDPPMA01 - 2007).....	42
Figure 15: Pie grièche écorcheur et Bécassine des marais.....	42
Figure 16: Iris de Sibérie de l'Etang des Loups.....	43
Figure 17: Faune des abords de l'Albarine.....	43
Figure 18: Photo de la crue de 1990 dans Saint-Rambert en Bugey.....	44
Figure 19: Mise en charge du dalot de Bettant (créé en 2006) lors de la crue d'avril 2008.....	45
Figure 20: L'exploitation passée de la rivière (Carte de Cassini).....	47

AVANT PROPOS

À l'issue du contrat de rivière de l'Albarine qui s'est achevé en 2007, tous les intervenants ont été unanimes pour qu'un nouveau contrat soit mis en place afin de profiter de la dynamique et de la synergie créée par le premier contrat de rivière pour poursuivre les actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques. La finalité étant d'atteindre le bon état écologique garant d'une ressource en eau pérenne et de qualité.

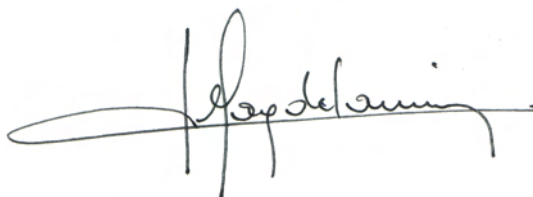
Les collectivités locales concernées se sont immédiatement appropriés le projet (comme le montre la délibération prise le 13 septembre 2007), montrant que l'engagement de tous est la condition *sine qua non* de la réussite.

Ainsi, la gouvernance partagée sera l'axe directeur de notre nouveau contrat. Le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine n'existe que par la fédération des responsables locaux et experts qui le composent. Chacun amène sa pierre à l'édifice, aucun n'a de voix dominante. Chaque partenaire doit (avec son approche et ses objectifs propres) se retrouver à l'intérieur des objectifs de gestion fixés dans le futur Contrat de rivière et esquissés dans le présent document.

Bonne lecture.

Jacques MAGDELAINE,

Président du SIABVA

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Magdelaine', with a long horizontal stroke extending to the right.

INTRODUCTION



Figure 1: La Cascade de Charabotte aux couleurs d'automne

Aujourd'hui plus que jamais, l'eau est un bien précieux et fragile. La mise en place des politiques récentes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ont prouvé l'importance d'une approche globale, intégrant l'ensemble des enjeux, pour préserver ou retrouver un bon état de la ressource et du fonctionnement des cours d'eau.

L'expérience de la première procédure de Contrat de rivière porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine a prouvé que la gestion durable de l'eau passe par une gouvernance locale, permettant l'appropriation des idées et des projets par les acteurs locaux oeuvrant en synergie.

Cette habitude d'écoute et de travail en commun a permis d'aborder l'ensemble des problématiques du bassin (gestion des risques, des zones humides, de la biodiversité, ...) en intégrant les contraintes socio-économiques locales. De plus l'intégration du SIABVA dans le paysage institutionnel permet de mettre en oeuvre les principes de prévention et de non-dégradation intégrés au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) par une consultation et une concertation à l'amont des projets qui peuvent impacter les milieux.

Les élus du bassin versant ont pris conscience de l'importance d'une gestion globale de la rivière suite aux crues importantes de 1990 et 1991. Associées au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine, les communes entreprennent la construction d'un premier contrat de rivière qui ne verra le jour qu'après dix ans de gestation, le 24 juin 2002.

De 2002 et 2007, le contrat de rivière a permis de travailler sur tous les grands enjeux de l'Albarine

à savoir :

- la qualité de l'eau
- la gestion des crues
- la restauration du lit des berges et de la ripisylve
- les peuplements piscicoles
- la mise en valeur du patrimoine touristique et paysager
- l'information et la sensibilisation

Au terme de cette procédure, l'étude bilan concluait comme suit : « le contrat de rivière qui s'est déroulé de 2002 à 2007 a connu une réelle dynamique [en fin de procédure]. Afin de prolonger, pérenniser et renforcer tout ce qui a déjà été réalisé, il serait dommageable de stopper net l'effort de gestion collective réalisé dans le cadre de ce contrat. Un nouveau contrat semble donc souhaitable pour espérer atteindre le bon état écologique des cours d'eau en 2015. »¹

Au vu de ces conclusions et bien conscient du chemin restant à parcourir pour l'atteinte du bon état, le comité syndical a souhaité préserver la dynamique actuelle. Il s'est engagé dès le 13 septembre 2007 dans une nouvelle réflexion pour mettre en place une seconde procédure de Contrat de rivière² conformément à la mesure 1A-05 du programme de mesures (sur la nécessité de poursuivre la gestion globale) qui concerne le bassin versant de l'Albarine (voir p.61)

Pour ce faire, l'état des lieux initial sera largement basé sur la description de l'état final de l'étude bilan du premier contrat de rivière. Il permettra de dégager des axes de gestion hiérarchisés et organisés par volets thématiques.

Une large concertation a été menée pour bâtir ce dossier sommaire de candidature afin que l'ensemble des acteurs puissent s'exprimer pour enrichir le projet de second contrat de rivière. Ainsi, les représentants des communes mais aussi tous les partenaires institutionnels et associatifs ont été associés à cette démarche.

¹ Master 2 Pro CoGestValEau Lyon II, 2007, Étude Bilan et Perspectives du Contrat de rivière Albarine – phase 4&5, p.47.

² SIABVA, Compte rendu de réunion du Comité Syndical du 13 septembre 2007.



Le linéaire de l'Albarine représente environ 60 Km et la longueur cumulée des affluents principaux représente 130 Km.

CARTE 01 : Bassin versant et réseau hydrographique

1.2.1. Origine de la création du syndicat de rivière

Les élus du bassin versant ont pris conscience de l'importance d'une gestion globale de la rivière suite aux crues importantes de 1990 et 1991. La fédération des communes a donné naissance au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Albarine en 1992.

Avec l'appui des partenaires techniques et institutionnels, le syndicat entreprend la construction d'un premier contrat de rivière qui ne verra le jour qu'après dix ans de gestation, le 24 juin 2002.

1.2.2. Résumé / Bilan du premier Contrat

Durant les cinq années de mise en oeuvre entre 2002 et 2007, le contrat de rivière a permis de travailler sur tous les grands enjeux de l'Albarine.³

- Concernant la qualité de l'eau, les communes du bassin versant se sont mobilisées pour améliorer, mettre en place ou compléter les systèmes de collecte et de traitement des pollutions domestiques. Ainsi, 13,5 millions d'euros ont été investis par les maîtres d'ouvrages entre 2002 et 2007 ¹. Cependant, « malgré les efforts consentis, le traitement des eaux usées reste un axe prioritaire dont la population a bien conscience, et sur lequel elle souhaiterait que la situation s'améliore encore, particulièrement sur certains points noirs du bassin versant »⁴. Les « points noirs » mentionnés sont les secteurs de rejets directs persistants depuis le secteur d'Hauteville-Lompnes jusqu'à Argis. Les communes en question se sont déjà largement investies dans les travaux d'assainissement mais l'ampleur des chantiers nécessite encore des années d'actions.
- Concernant la gestion des crues, la situation a considérablement évolué depuis les crues historiques de 1990 et 1991. Des ouvrages transversaux ont été supprimés ou modernisés et des zones naturelles d'expansion de crues ont été retrouvées par des travaux d'entretien ou l'aménagement d'ouvrages de décharge sous les remblais d'infrastructures. Pour autant, des projets d'importance n'ont pu voir le jour du fait de sensibilité locales ou de manque de justifications techniques. Ainsi sur la commune de Saint-Maurice de Rémoins, dernière commune avant la confluence avec la rivière d'Ain, une large partie des travaux envisagés au Contrat de rivière n'ont pas vu le jour. Ainsi, des solutions restent à trouver pour gérer au mieux le risque inondation qui est intimement lié à la problématique du transit sédimentaire sur ce secteur.
- Concernant la restauration du lit des berges et de la ripisylve, des aménagements importants ont pu être réalisés. Cependant, des secteurs importants n'ont pu faire l'objet d'intervention suite au retard pris dans les premières années du Contrat. L'artificialisation des berges augmente la sollicitation de la végétation. La ripisylve est globalement vieillissante et les berges sont particulièrement envahies par des plantes exotiques indésirables. De plus, il est avéré que les bois morts ont constitué le principal facteur aggravant lors des crues historiques. En conséquence, la gestion de la ripisylve et des berges demeure un axe de travail de première importance. Pour les problématiques de transport solide, le premier contrat de rivière a permis d'acquérir des connaissances fondamentales qui ont permis d'en amorcer la gestion à la fin du contrat de rivière. Pour autant cette gestion s'inscrit sur le long terme et des lacunes en terme de connaissance du fonctionnement du transport solide demeurent encore, notamment sur le secteur de la confluence avec la rivière d'Ain.
- Concernant les peuplements piscicoles, l'Albarine possède une population remarquable de poissons de première catégorie. Le premier Contrat de rivière a permis de restaurer une importante partie du *continuum fluvial* en installant deux passes à poissons. De plus, des aménagements de diversification d'habitats ont permis de compenser l'artificialisation du lit sur certains secteurs. Pour autant, les populations piscicoles ne sont pas dans une situation d'équilibre optimal. Ceci semble principalement lié au problème d'eutrophisation des cours d'eau. Par ailleurs, le bassin versant possède encore des populations d'Écrevisses à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) qu'il convient de préserver⁵.
- Concernant la mise en valeur du patrimoine touristique et paysager, une part importante des actions envisagées n'ont pu être réalisées en lien avec le retard accusé par ailleurs qui a conduit le SIABVA à donner la priorité aux travaux de gestion des crues et de restauration physique.
- Concernant l'information et la sensibilisation, les animations réalisées en milieu scolaire ont connu un très vif succès avec plus de 3000 enfants sensibilisés. D'autre part, la lettre d'information "Albarine infos" et le site internet ont permis de toucher un public plus large.

En conclusion, « le contrat de rivière qui s'est déroulé de 2002 à 2007 a connu une réelle dynamique [en fin de procédure]. Afin de prolonger, pérenniser et renforcer tout ce qui a déjà été réalisé, il serait dommageable de stopper net l'effort de gestion

3 Master 2 Pro CoGestValEau Lyon II, 2007, Étude Bilan et Perspectives du Contrat de rivière Albarine – phase 2.

4 Master 2 Pro CoGestValEau Lyon II, 2007, Étude Bilan et Perspectives du Contrat de rivière Albarine – phase 4&5, p.13.

5 FDPPMA 01, 2007, Étude piscicole bilan du contrat de rivière Albarine 2007, p.76-77.

collective réalisé dans le cadre de ce contrat. **Un nouveau contrat semble donc souhaitable pour espérer atteindre le bon état écologique des cours d'eau en 2015.** »⁶

1.2.3. Une volonté de poursuivre l'engagement dans la gestion de la rivière

Au vu des résultats de l'étude bilan et bien conscient du chemin restant à parcourir pour l'atteinte du bon état fixée par la directive cadre sur l'eau, le comité syndical a souhaité préserver la dynamique actuelle. Il s'est engagé dès le 13 septembre 2007 dans une nouvelle réflexion pour mettre en place une seconde procédure de Contrat de rivière⁷.

Pour ce faire, l'état des lieux initial sera largement basé sur la description de l'état final de l'étude bilan du premier contrat de rivière. Il permettra de dégager des axes de gestion hiérarchisés et organisés par volets thématiques.

2. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT

2.1. Hydrologie

2.1.1. Climat et pluviométrie

Le département de l'Ain subit un climat à influences océaniques assez dégradées (en raison du relief et de l'éloignement de la mer) ; les tendances continentales peuvent ainsi prendre le pas suivant les années.

D'une manière générale, les influences océaniques sont associées aux puissantes perturbations d'ouest de la fin de l'hiver et du début du printemps. Les influences continentales sont sensibles pour le restant de l'année, et font la brièveté des saisons de transition (printemps, automne). Le département connaît donc des hivers souvent longs, assez froids et très pluvieux en fin de période. À partir du mois de juin, les orages sont nombreux, l'échauffement inégal du sol ayant pour effet d'augmenter les phénomènes convectifs.

Par ailleurs, le relief hétéroclite du département amène des singularités au climat. Les perturbations pluvieuses ont tendance à buter sur les montagnes de l'est du département, à s'y attarder et à entraîner des précipitations. Ainsi, les précipitations sont plus importantes sur le plateau d'Hauteville et la vallée de l'Albarine que sur la plaine de l'Ain. En outre, le plateau d'Hauteville connaît un enneigement régulier en hiver et globalement.⁸

	HAUTEVILLE	TENAY	AMBERIEU
Altitude	795 m	390 m	253 m
Pluviométrie annuelle	1 566 mm	1 488 mm	1 153 mm
P10*	93 mm	90 mm	82 mm
P100**	128 mm	121 mm	112 mm

* P10 : précipitation journalière avec un temps de retour de 10 ans

** P100 : précipitation journalière avec un temps de retour de 100 ans

Tableau 1: Caractéristiques de la pluviométrie sur trois stations du bassin versant⁹

Il en résulte une pluviométrie globalement abondante, plus accentuée sur les reliefs. De plus, l'enneigement régulier du secteur de moyenne montagne peut apporter une augmentation des ruissellements dans le cas d'un redoux rapide accompagné de pluie (cumul de la pluie et des eaux de fontes). Ce fut le cas lors de la crue historique de 1990 (voir page 13).

6 Master 2 Pro CoGestValEau Lyon II, 2007, Étude Bilan et Perspectives du Contrat de rivière Albarine – phase 4&5, p.47.

7 SIABVA, Compte rendu de réunion du Comité Syndical du 13 septembre 2007.

8 MétéoFrance, www.meteofrance.com

9 SILENE, 1994, Étude générale d'aménagement de l'Albarine – phase 3 – volet 1, p.6

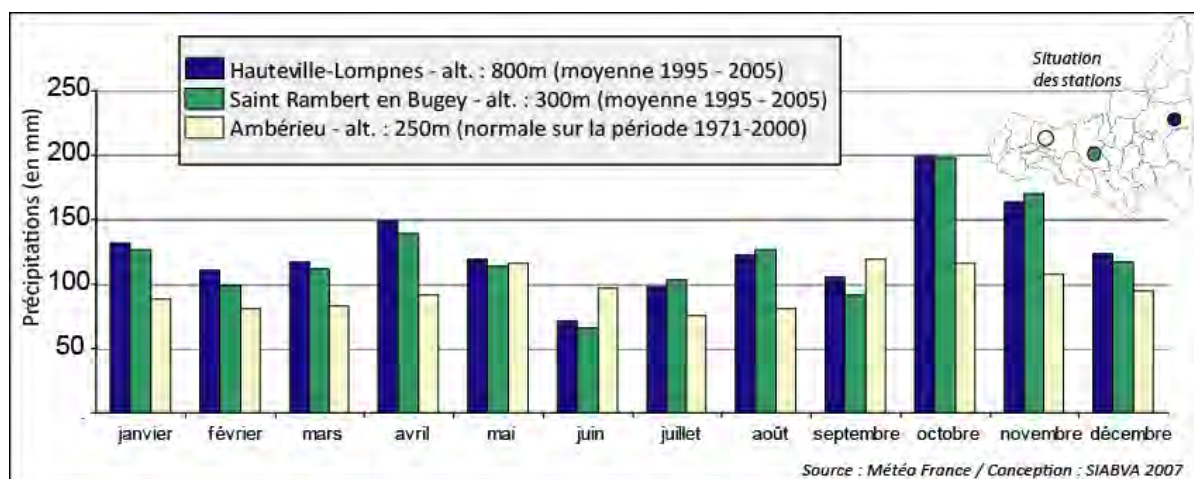


Figure 3: Histogrammes des précipitations sur trois stations du bassin versant.

2.1.2. Contexte Géologique et hydrogéologie

CARTE 02 : Grands ensembles géologiques du bassin versant

Le cours de l'Albarine traverse trois entités géologiques distinctes qui caractérisent son cours.

- Le Synclinal d'Hauteville – de Brénod à Thézillieu

La rivière prend sa source à l'extrémité nord du synclinal d'Hauteville. La roche est issue de dépôts marins vieux d'environ 140-160 millions d'années. Les dépressions ont ensuite été comblées par des moraines argileuses d'époques glaciaires récentes. C'est ainsi que l'on trouve sur ce secteur des zones humides sur les secteurs reposant sur les argiles.

Par ailleurs, le massif a subi l'érosion physique et chimique conduisant à l'existence de milieux typiques d'un karst : zones de pertes, gouffres et lapiaz. Le sud du plateau d'Hauteville est marqué par un système de failles Nord-Ouest/Sud-Est dont l'accident "Cerdon-Culoz" qui est à l'origine de la cassure au niveau de la cascade de Charabotte.¹⁰

Les conséquences sur l'hydrologie:

Les étiages sont extrêmes et conduisent à un assèchement total de la rivière sur une partie du plateau. La rivière s'infiltre dans le massif par un réseau de fissures dans la dalle calcaire. Ce phénomène a sans doute été amplifié suite aux travaux de rectification et de curage ayant eu lieu dans les années 1970. L'incision consécutive à ces travaux a conduit à la disparition totale de substrat au fond du lit, la rivière s'écoulant par endroit directement sur les dalles.

De plus, les anciens usages permettaient de limiter les infiltrations. En effet, auparavant l'eau était stockée derrière des retenues pour être turbinées par éclusées et utiliser la force motrice pour le fonctionnement de moulins à scie. A cette période, les exploitants avaient l'habitude de boucher les pertes principales¹¹.

Il existe peu de connaissances sur le devenir des eaux qui s'infiltrent entre Brénod et la cascade de Charabotte (connexion avec les résurgences des demoiselles en période de hautes eaux¹²). Or, il serait intéressant de maîtriser le devenir des rejets des communes de Champdor et d'Hauteville après infiltration sachant que certaines résurgences de pied de massif sont utilisées pour l'adduction en eau potable dans la vallée.

- Les lanières du faisceau Bugiste, la Cluse des Hopitaux – de Chaley à Torcieu

Sur ce secteur la rivière rejoint Tenay par la reculée de Charabotte pour rejoindre la cluse des hopitaux jusqu'à la plaine de l'Ain. Les roches calcaires sont issues de dépôt marins il y a environ 140-160 Millions d'années. Le massif porte encore les traces de la formation du Jura (plissements et systèmes de failles) conséquent à l'orogénèse alpine il y a environ 30 millions d'années.¹¹ Au pied du massif, on trouve des résurgences issues du karst qui permettent de maintenir la pérennité de l'écoulement superficiel de l'Albarine.

La Karstification est très active sur le secteur. « En 1985, le pourcentage de rivières souterraines par rapport au nombre total

¹⁰ BRGM, Carte géologique de la France à 1/50 000 – St Rambert en Bugey

¹¹ dicit Bruno HUGON, groupe de travail « circulations souterraines, spéléologie et canyoning », 17 avril 2008

¹² dicit Yves CONTET, groupe de travail « circulations souterraines, spéléologie et canyoning », 17 avril 2008

de cavités de l'Ain était de 0,76 (Chirol, 1985, p. 28). Ce nombre a évolué mais on peut affirmer que dans la cluse, il dépasse 20% ce qui montre la vigueur hydrologique actuelle de l'endokarst. La cluse est donc le réceptacle des eaux d'une karstification profonde toujours active. »¹³

Les conséquences sur l'hydrologie:

Sur ce secteur, la rivière retrouve un débit pérenne par le biais des résurgences de pied de massif. En période estivale, ces apports d'eau fraîche permettent de réduire l'impact de la faiblesse du débit sur la vie aquatique. L'encaissement du relief permet en outre de réduire l'insolation de l'Albarine, réduisant ainsi les risques d'hyperthermie et d'eutrophisation.

Les connaissances des circulations et des stockages à l'intérieur du massif karstique sont très fragmentaires. Les données existantes proviennent principalement du travail des spéléologues repris par la communauté scientifique.

Par ailleurs, le massif a déjà montré la fragilité de la ressource souterraine en 2005 lors d'une pollution au pesticide de la source de Dorvan à Torcieu. Suite à ces constatations, l'eau potable est acheminée en bouteilles aux habitants du hameau.

LA CLUSE DES HOPITAUX, ancien chenal du Rhône.

La Cluse des hôpitaux traverse le massif du Bugey d'Est en Ouest. A l'ouest de Tenay, la cluse est drainée par l'Albarine qui descend de la reculée de Charabotte pour couler vers La plaine de l'Ain. A l'est de Tenay, la Cluse est drainée par le Furans qui coule en direction de Belley. Cette cluse donnant lieu à des paysages de falaises impressionnantes n'a pas été creusée par la seule Albarine. L'origine de la Cluse des Hôpitaux est attribuée à une karstification ancienne du massif jurassique ayant créé une vallée dans laquelle le Rhône se serait engouffré il y a environ 14 millions d'années. Puis le creusement de la cluse aurait été poursuivi par la succession des transgressions marines et des périodes d'érosion fluvio-glaciaires.¹⁴

● La plaine alluviale de l'Ain

La rivière quitte la Cluse des Hôpitaux pour rejoindre la plaine de l'Ain au niveau de Bettant. La plaine est essentiellement marquée par des dépôts glaciaires récents (de -240/-180 mille ans puis -120/-10 mille ans) sur un substrat issu de dépôts marins il y a environ 15 millions d'années. Les couches affleurantes sont donc principalement issues de moraines (galets) qui sont fortement perméables (de l'ordre de 10-2 m/s à 10-3 m/s)¹⁵.

Les conséquences sur l'hydrologie:

A l'étiage, la rivière est drainée par sa nappe alluviale à travers les alluvions perméables au point de l'assécher superficiellement. La rivière disparaît sous les galets. L'aquifère sous-jacent possède de très bonnes caractéristiques en terme de perméabilité et de transmissivité qui dénotent d'une grande puissance¹⁶.

La différence entre le bassin versant orographique et hydrographique

Une des particularités des massifs karstiques est la complexité des circulations souterraines. Ainsi, suivant les plissements, les systèmes de failles et l'étanchéité des couches sédimentaires, les eaux d'infiltration peuvent transiter sous terre et rejoindre un cours d'eau qui se situe au-delà de la ligne de crête qui sépare les eaux de pluie.

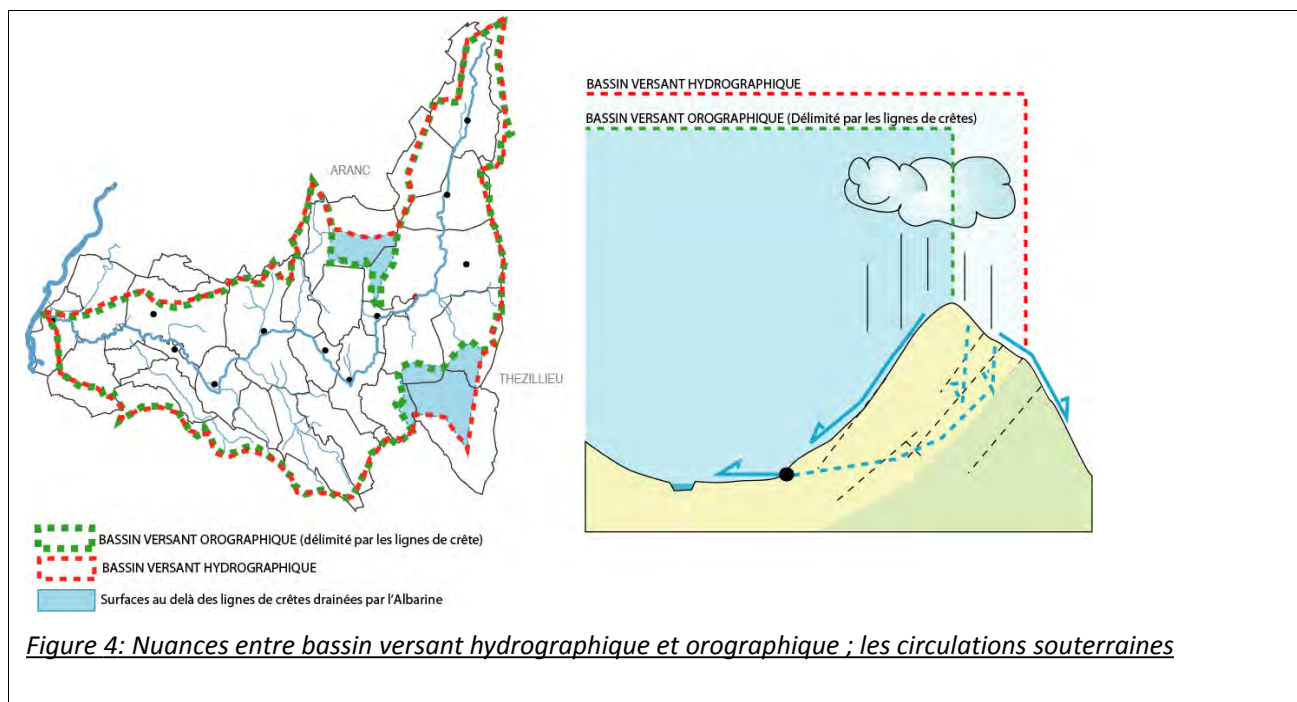
Sur le bassin versant de l'Albarine, on trouve ce cas sur les communes de Thézillieu et d'Aranc. A priori en dehors du bassin d'alimentation en eau pluviale de l'Albarine, une partie de l'eau s'infiltrant sur la commune de Thézillieu alimente le ruisseau du Merdaret qui rejoint la rivière sur la commune de Chaley.

13 CHIROL B., Genèse et évolution de la Cluse des Hôpitaux (Bugey de l'Ain) Apport des formes et formations karstiques – 2005, p.111.

14 CHIROL B., Genèse et évolution de la Cluse des Hôpitaux (Bugey de l'Ain) Apport des formes et formations karstiques – 2005.

15 SILENE, 1994, Étude générale d'aménagement de l'Albarine – phase 3 – volet 1, p.5

16 CPFG HORIZONS, déc.2007, Étude de vulnérabilité du forage des Balmettes – phase 3, p.14



2.1.3. Les écoulements superficiels

Régime hydrologique

La rivière est caractérisée par un régime hydrologique pluvio-nival. On observe une augmentation des débits mensuels moyens autour du mois de mars qui marque la fonte des neiges sur le secteur de moyenne montagne que représente le plateau d'Hauteville.

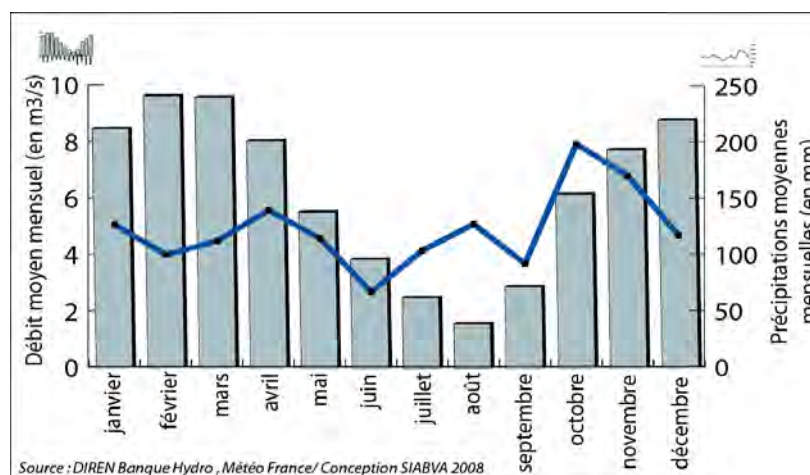


Figure 5: Régime hydrologique de l'Albarine à Saint Rambert à Bugey

Caractéristiques hydrologiques

		CHALEY	St RAMBERT	St DENIS	Unité
	Surface de bassin versant	138	209	288	Km2
ETIAGE	QMNA2	0,62	0,75	0,01	m3/s
	QMNA5	0,36	0,430	0,001	
	QCN5	0,28	0,3	0	
	MODULE	4,44	6,22	6,91	
CRUE	Q2	67	90	119	
	Q5	57	79	120	
	Q10	94	158	204	
	Q20	74	110	160	
	Q30				
	Q50	85	120	190	
	Q100	134	243	306	
	Q février 1990	136	245	232	

Tableau 2: Caractéristiques hydrologiques de l'Albarine sur trois stations
(d'après SILENE – 1994 et DIREN – Banque Hydro)

L'Albarine subit des variations importantes de débit entre des étiages extrêmes et des débits de crue importants du fait des particularités climatiques (cumul neige/pluie).

Période de crue

Les pentes naturelles importantes et les aménagements réalisés par l'Homme (rectification, chenalisation) entraînent un temps de réponse court lors d'évènements de crues (drainage rapide et diminution des surfaces de rétention). Le drainage des eaux météoriques peut être maximisé en période hivernale. Le sol gelé est rendu imperméable et ne permet donc plus aucune infiltration.

Ce fut le cas lors de **la crue historique de février 1990**. Le 13 février 1990, l'équivalent de 110 mm de pluie est tombé sous forme de neige. Suite à un redoux dans la nuit du 13 au 14 février, de fortes pluies (104mm le 14 février) se sont abattues, entraînant une rapide fonte des neiges. Ainsi les eaux de ruissellement ont cumulé les précipitations du 13 et du 14 février sur la seule journée du 14.

Le sol demeurant gelé sous le couvert neigeux, toutes les eaux ont ruisselé vers le cours d'eau occasionnant une concentration extraordinaire des écoulements.

L'épisode pluvieux n'a pourtant pas été d'une longueur exceptionnelle puisque le débit de l'Albarine a ensuite rapidement chuté. C'est la concomitance de différents facteurs qui a causé cette crue historique et non simplement l'importance des précipitations.

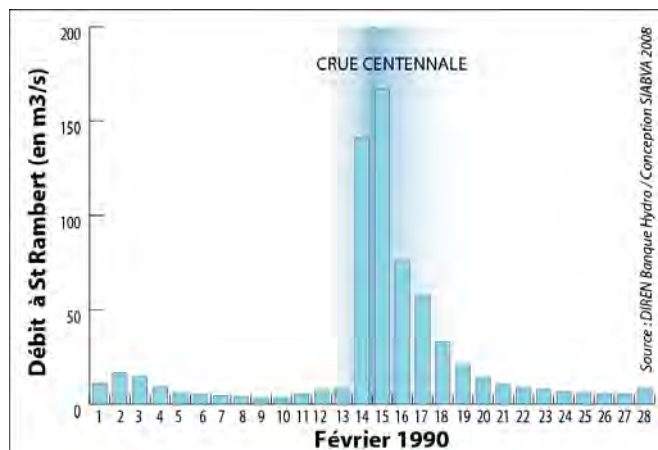


Figure 6: Hydrogramme de la crue centennale de février 1990 au niveau de la station de mesure de St Rambert en Bugey

Période d'étéage

Le contexte géologique développé en page 10 entraîne des étiages sévères allant jusqu'à l'assèchement total à l'amont et à l'aval. En période estivale, l'Albarine s'assèche depuis l'aval de Brénod jusqu'à Hauteville où elle n'est alimentée que par les rejets du réseau d'Hauteville / Cormaranche qui drainent des sources du pied de versant et les eaux usées (cf p.30). En conséquence, la cascade de Charabotte n'est jamais totalement asséchée mais l'eau s'y écoulant ne garantit pas le maintien d'un équilibre écologique.

À l'aval de la cascade et jusqu'au pont de la Déruppe à Torcieu, les apports du massif permettent de maintenir un écoulement toute l'année bien que les étiages puissent être très sévères : le QMNA5 à la station de St Rambert est de 430 L/s pour une rivière de près de 20 m de large.

A l'aval du seuil de la Déruppe à Torcieu, la rivière s'assèche périodiquement. Sur ce secteur, la rivière alimente sa nappe alluviale à travers les moraines glacières qui constituent un épais tapis de galets fortement perméables (cf p.11). Si le débit entrant est supérieur au débit drainé par la nappe, un écoulement superficiel est maintenu. Lorsque le débit baisse, l'eau ne s'écoule plus superficiellement mais continue à alimenter la nappe souterraine. Les périodes d'assec au niveau de la station de mesure de Saint-Denis-en-Bugey représentent en moyenne 102 jours par an (médiane de 99 jours)¹⁷.

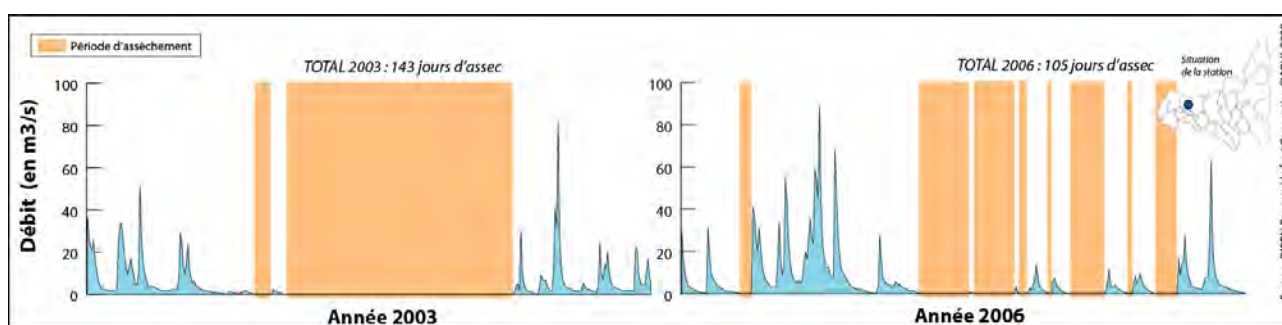


Figure 7: Variation annuelle des débits et périodes d'assèchements au niveau de la station de mesure de St. Denis en Bugey pour les années 2003 et 2006

2.2. Occupation du sol et socio-économie

2.2.1. Population et répartition spatiale

○ La population permanente

CARTE 03 : La population du bassin versant de l'Albarine

Lors du recensement de 1999, les 26 communes du bassin versant cumulaient environ **30 000 habitants**. À elle seule, la commune d'Ambérieu en Bugey concentre environ 39% des habitants. La densité moyenne sur le bassin versant est proche de la moyenne nationale (87hab/Km² pour la moyenne nationale contre **92 hab/Km²** pour le bassin versant). La densité médiane à 44 hab/Km² traduit la prépondérance de petites communes rurales sur le périmètre concerné.

Trois facteurs principaux expliquent la répartition de la population sur le Bassin versant:

- Les axes de communication et la proximité de l'agglomération lyonnaise ont entraîné un fort développement du secteur de la plaine de l'Ain. Desservi par la voie ferrée et l'autoroute A42, ce secteur à 25 minutes de Lyon voit s'installer des migrants travaillant dans l'agglomération Lyonnaise ainsi que des activités qui profitent de la proximité de l'Autoroute et/ou du développement du secteur d'Ambérieu.
- La vallée a connu un développement important à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle avec l'installation d'usines de filature qui utilisaient la force hydraulique de l'Albarine. Les villes de Tenay et St Rambert ont compté respectivement jusqu'à 4214 hab et 5028 à la fin du XIX^{ème} siècle. Au début du XX^{ème} siècle, les entreprises ont peu à peu quitté le canton et la population a progressivement diminué dans ces communes.

17 D'après les données de la banque hydro entre 1958 et 2007 en écartant les années 1989, 1985, 1968, et 1959 jugées suspectes.

- Les communes à l'écart de ces axes ont toujours été rurales et peu densément peuplées. En retrait par rapport aux axes de communication, la commune d'Hauteville-Lompnes présente malgré tout une importante population. Pôle hospitalier initialement développé pour le traitement de maladies pulmonaires, cette commune est aujourd'hui convertie en un pôle de rééducation et de convalescence.

	Surface en Km ²	POPULATION						Densité en 1999 (en hab/Km ²)
		Population en 1982 (hab)	Population en 1990 (hab)	Population en 1999 (hab)	Population en 2004 (hab)	Population en 2005 (hab)	Population en 2006 (hab)	
Ambérieu	24,49	9737	10455	11436				467,0
Ambutrix	5,18	405	595	586				113,1
Aranc	21,71	273	291	275				12,7
Arandas	14,02	145	128	135				9,6
Argis	7,88	447	405	390				49,5
Bettant	3,46	594	703	683				197,3
Brénod	23,98	431	385	427				17,8
Chaley	4,66	106	107	106				22,7
Champdor	17,32	428	459	425				24,5
Château Gaillard	16,10	832	1027	1370	1601			85,1
Cleyzieu	7,67	98	84	116			135	15,1
Conand	15,28	91	56	69				4,5
Corcelles	14,18	211	207	221	196			15,6
Cormaranche	18,97	593	704	726				38,3
Evosges	11,94	104	101	109		127		9,1
Hauteville-Lompnes	50,64	3597	3895	3662			4125	72,3
Hostiaz	10,24	48	56	62				6,1
Leyment	14,30	540	822	922				64,5
Oncieu	7,55	63	68	78				10,3
St Denis en Bugey	2,55	1511	1780	1944		2053		763,7
St Maurice de Remens	10,37	428	613	604				58,3
St Rambert	28,67	2161	2112	2065	2167			72,0
Tenay	13,18	1571	1356	1086				82,4
Thézillieu	26,30	278	297	299				11,4
Torcieu	10,87	543	569	646	635			59,4
Vaux en Bugey	8,26	798	881	1003				121,4

Surface totale (en Km ²)	389,77	Somme (hab)	29445	Moyenne (en hab/Km ²)	92,45
Moyenne (en Km ²)	14,99	Moyenne (hab)	1132,5	Médiane (en hab/Km ²)	43,87
Médiane (en Km ²)	13,6	Médiane (hab)	506,5		

Tableau 3: Evolution de la population sur les 26 communes du bassin versant

○ La population saisonnière

Il apparaît que le bassin versant proposait 1667 lits d'hébergements touristiques en 2007. Les campings pour lesquelles l'hébergement touristique entraîne une augmentation potentielle importante de leur population sont les petites communes disposant d'un camping. 69% de l'offre d'hébergement touristique est concentrée sur le secteur du plateau.

On dénombre 1430 résidences secondaires sur le bassin versant. Une grande partie de ces résidences secondaires se situent dans des communes ayant un solde migratoire faible ou négatif sur la période 1982-1999. Cela laisse penser que pour une part importante, ces résidences sont plus des biens globalement peu utilisés et non des lieux de villégiature réguliers.

Communes	Nombre d'habitants*	capacité d'hébergement touristique**	Augmentation de la population en cas de saturation de l'hébergement touristique	Nombre de résidences secondaires*	population moyenne représentée par l'occupation de toutes les résidences secondaire***	Augmentation de la population en cas d'occupation de toutes les résidences secondaires	Population saisonnière max	Augmentation de la population en cas de saturation des hébergements et d'occupation maximale des résidences secondaires
Ambérieu-en-Bugey	11436	108	1%	94	216	2%	324	3%
Ambutrix	586	0	0%	14	32	5%	32	5%
Aranc	275	35	13%	58	133	49%	168	61%
Arandas	135	6	4%	41	94	70%	100	74%
Argis	390	5	1%	72	166	42%	171	44%
Bettant	683	0	0%	22	51	7%	51	7%
Brénod	427	38	9%	69	159	37%	197	46%
Chaley	106	131	124%	58	133	126%	264	249%
Champdor	425	240	56%	30	69	16%	309	73%
Château-Gaillard	1370	0	0%	15	35	3%	35	3%
Cleyzieu	116	6	5%	37	85	73%	91	79%
Conand	69	14	20%	53	122	177%	136	197%
Corcelles	221	261	118%	38	87	40%	348	158%
Cormaranche-en-Bugey	726	119	16%	72	166	23%	285	39%
Evosges	109	68	62%	28	64	59%	132	121%
Hauteville-Lompnes	3662	249	7%	124	285	8%	534	15%
Hostiaz	62	16	26%	36	83	134%	99	159%
Leyment	922	0	0%	35	81	9%	81	9%
Oncieu	78	5	6%	31	71	91%	76	98%
Saint-Denis-en-Bugey	1944	0	0%	16	37	2%	37	2%
Saint-Maurice-de-Rémens	604	4	1%	30	69	11%	73	12%
Saint-Rambert-en-Bugey	2065	200	10%	206	474	23%	674	33%
Tenay	1086	0	0%	112	258	24%	258	24%
Thézillieu	299	162	54%	69	159	53%	321	107%
Torcieu	646	0	0%	36	83	13%	83	13%
Vaux-en-Bugey	1003	0	0%	34	78	8%	78	8%
	29445	1667	6%	1430	3289	11%	4956	17%

* INSEE, RGP 1999

** CDT 01, capacité d'accueil 2007

*** sur la base d'une taille moyenne de foyer en 2005 de 2,3 personnes (INSEE)

Tableau 4: Offre présente sur le bassin versant pour l'accueil de population saisonnière

2.2.2. Occupation des sols et activités humaines

CARTE 04 : L'occupation du sol sur le Bassin Versant de l'Albarine

Le Bassin versant de l'Albarine est majoritairement rural. Le tableau 3 montre que la moitié des communes ont une densité inférieure à 44 habitants / Km². En conséquence, les types d'occupation du sol majoritaires sur le territoire sont la forêt et la prairie.

En intégrant les données concernant l'eau et les milieux aquatiques du Conseil Général de l'Ain, on note que l'eau et les milieux aquatiques occupent près de 4 % du territoire.. Les surfaces prises en compte concernent les cours d'eau, les

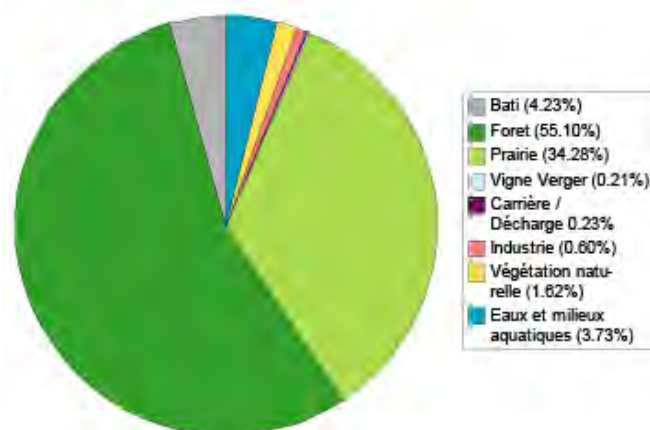


Figure 8: Taux d'occupation des sols du bassin versant de l'Albarine (d'après BD CARTO® 2003)

marais, les tourbières et les zones fréquemment inondables (occasionnant une adaptation du milieu à ces conditions). Le taux de recouvrement de l'espace est proche de celui du bâti.

● **LES ESPACES BOISES (Forêt, Vigne, verger)**

La Forêt occupe plus de 55% du territoire. Ce taux s'avère près de deux fois supérieur aux données nationales (28,2% de recouvrement du territoire national en 2005¹⁸). Cette situation est liée à la présence des reliefs qui rendent l'exploitation agricole difficile. En conséquence les taux de recouvrements les plus faibles sont observés sur le secteur de la plaine de l'Ain où la topographie rend possible les pratiques agricoles modernes. Ailleurs la déprise agricole a permis un développement de la forêt sur les terres laissées en friche ou directement plantées pour la production forestière.

Sur le plateau d'Hauteville, la forêt a toujours joué un rôle fort pour les habitants. Élément structurant du paysage, la forêt a surtout été une source de développement économique (exploitation forestière et scieries) et une source de revenus essentielle pour les collectivités qui sont souvent d'importants propriétaires forestiers. Aujourd'hui, la valeur des bois s'est vue dévaluée mais demeure un élément incontournable.

Sur les coteaux de la vallée de l'Albarine, la forêt s'est développée de manière importante avec la disparition des vignes qui recouvraient traditionnellement les pentes depuis le pied des falaises jusqu'aux bourgs situés dans les fonds de Vallée.

L'inaccessibilité de certains secteurs a permis de conserver un caractère plus naturel avec des forêts mixtes sur les hauteurs ou de feuillus sur les coteaux de la vallée.

● **LES ESPACES OUVERTS (Prairie, végétation naturelle)**

Ces catégories regroupent l'ensemble des espaces ouverts non urbanisés. Les principaux espaces ouverts sont regroupés sur le plateau d'Hauteville et dans la plaine de l'Ain. On l'explique par le maintien d'une activité agricole. La vallée de l'Albarine présente des taux très faibles d'espaces ouverts liés à l'encaissement entraînant de faibles surfaces cultivables dans le fond de vallée.

● **LES ESPACES ANTHROPISES (Bâti, Industrie, Carrière)**

La majorité des espaces anthropisés est représenté par le bâti. Les communes sont généralement composées d'un bourg principal et des hameaux périphériques. La tendance urbanistique actuelle est de limiter le développement des hameaux au profit des bourgs principaux afin de rationaliser la consommation de l'espace et de limiter les coûts de l'urbanisation (réseaux, voiries, ...).

Les zones industrielles identifiées correspondent à la zone de fret SNCF à Ambérieu-en-Bugey ainsi qu'à la base militaire de Château-Gaillard. Cette dernière zone contient d'importantes surfaces naturelles ouvertes (terrains d'entraînement et périmètre de sécurité).

Les carrières identifiées sont celle d'Hauteville qui exploite le massif calcaire, et celle de Château Gaillard au bord du Seymard qui exploite le dépôts alluvionnaires de la plaine de l'Ain. Aucun prélèvement de matériau à caractère industriel n'est présent sur le cours de l'Albarine. Des curages réguliers sont réalisés au niveau du pont de la VC6 à Saint-Maurice de Rémons (en moyenne une fois par an) afin de limiter le risque d'inondation sur ce secteur.

● **LES AXES DE COMMUNICATION**

Trois axes de communication principaux longent ou croisent le tracé de l'Albarine: l'autoroute A42, la voie ferrée, et la RD1504.

- L'autoroute A42 franchit l'Albarine sur le secteur de Château-Gaillard / Leyment. Le remblais de l'autoroute constitue un obstacle à l'écoulement des crues entraînant une surinondation des terrains en amont et un élargissement de la zone d'expansion de crue. L'autoroute en elle-même n'est pas inondable par la crue centennale (SILENE – 1993).
- La voie ferrée longe l'Albarine sur 20 Km et la franchit à deux reprises. L'aménagement de cette infrastructure à la fin du XIX^{ème} siècle a conduit à une artificialisation poussée du tracé de l'Albarine entre Tenay et Ambérieu.
- La RD 1504 traverse la cluse des hôpitaux de part en part permettant de relier Ambérieu à Belley. « Jusqu'en 2000, la RD1504 a joué un rôle important pour l'accès à la savoie, en particulier pour le passage des poids lourds vers le Tunnel du Fréjus : le trafic au sud de Tenay atteignait 4000 véh./jour dont plus de 1000 poids lourds. Mais depuis la réglementation du tunnel du Chat qui limite la circulation des poids lourds, ce trafic a considérablement réduit (300 véhicules/jour). »¹⁹. La forte fréquentation de la route avant 2000 avait conduit à d'importants travaux

18 *Inventaire Forestier National, La forêt française en 2005*, (ISBN 2-11-096454-5)

19 SYND. MIXTE BUCOPA, nov 2002, Schéma Directeur Bugey Côtier Plaine de l'Ain – Tome 1 : Analyse de la situation, perspectives et enjeux, p.47

d'aménagements qui ont augmenté les contraintes sur l'espace réservé à la rivière. Suite à la baisse de la fréquentation des aménagements de déviation ont permis de diminuer ponctuellement la pression exercée sur la rivière (déviation d'Argis).

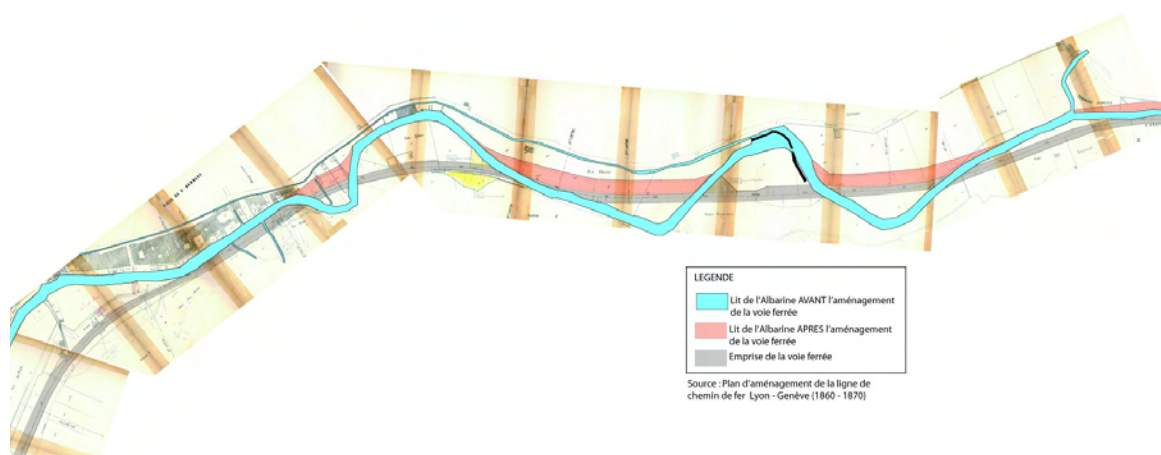


Figure 9: Impact de l'aménagement de la voie ferrée sur le tracé de l'Albarine (Commune de St Rambert)

● L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Voir « le réseau hydrographique » p.32

2.3. Gestion et protection des milieux aquatiques et espèces remarquables

2.3.1. Les milieux naturels remarquables, l'inventaire ZNIEFF

CARTE 05 : Les ZNIEFF rénovées du bassin versant de l'Albarine

Les milieux naturels d'intérêt ont été inventoriés et classés dans deux grands types de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF). Cet inventaire a pour but d'identifier les secteurs à enjeu écologique important. Dans le cadre du SCOT BUCOPA, il est préconisé de porter un effort particulier sur les ZNIEFF de type 1 en évitant toute construction de même qu'une mise en oeuvre de travaux lourds pouvant affecter leurs caractéristiques essentielles²⁰.

● ZNIEFF de type I

Il s'agit de sites identifiés et délimités parce qu'ils comptent des espèces ou types d'habitats de grande valeur écologique locale, régionale, nationale ou européenne. Sur les communes du bassin versant de l'Albarine, 55 sites ont été recensés. On peut les classer en cinq grands ensembles :

- Les zones humides sur le plateau d'Hauteville qui abritent des espèces remarquables (Swertia vivace, Iris de Sibérie, *Drosera*, ...) et des milieux de plus en plus rares,
- Les pelouses sèches perchées sur le massif calcaire qui abritent notamment une importante diversité d'orchidées,
- Les cours d'eau et aux boisements associés,
- Certaines falaises,
- Certaines cavités souterraines.

²⁰ SCOT BUCOPA, 2002, TOME2 – Le parti d'aménagement et sa mise en oeuvre, p.29.

Zones Humides		Cours d'eau	
N°	Intitulé	N°	Intitulé
1000023	Marais du molard du Frêne	1100001	Ripisylve du Seymard
1000024	Marais du bois de Cros	1100004	Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence
1000025	Marais de la Bordelière	1190012	Ruisseau du Buizin sous Vaux Févroux
1000026	Marais de grange Goyet	1200001	L'Albarine
1000027	Marais de Dovray		
1000028	Marais en Jarine		
1000030	Marais de Vaux		
1000033	Source du Sébier		
1000034	Le Marais de Champdor		
1000035	Marais de la Praille		
1000036	Tourbière de la Rochette		
1000038	Marais de Sainte-Blaizine		
1000039	Marais et étangs de Genevray		
1120008	Prairies humides du Montréal		
1130001	Marais Rambert		
1130002	Tourbière des Loups		
1130003	Tourbière de la Crête Pelée		
1130004	Tourbière du Golet au Loup		
1130005	Tourbière de la Béroutte		
1130008	Tourbière de Rougemont		
1130009	Marais de Grange Berthet		
1130010	Marais des Tessonnières		
1130011	Etangs Marron, les Tissonnières		
1130012	Marais de Platet Guillon		
1130013	Marais de la grande Léchère		
1130014	Marais de la Scie		
1130015	Marais des Gruyères		
1130016	Marais du Bret		
1130017	Marais de la Roche		
1130018	Marais de la Battonnière		
1130021	Pont de l'Albarine		
1200021	Marais de l'Ermitage		
Pelouses sèches		Falaises	
N°	Intitulé	N°	Intitulé
1110001	Pelouses sèches d'Ambérieu	1120009	Falaise et pentes du Maupas
1130019	Pelouses sèches de Tré-Maupertuis	1190013	Rochers de la Falconnière, rivière de la Câlène
1190016	Pelouses sèches de la Rapette	1190015	Falaise de Conand
1190018	Pelouse sèche du Mollard Miot	1200008	Rochers de la montagne d'Arandas et d'Hostiaz
1190059	Plateau de Suerme	1200011	Col d'Evosges, falaises d'Argis et gorges de l'Albarine
1190067	Pelouse sèche de la montagne de Suerne	1190001	Mont Mener
1200005	Pelouses sèches de Torcieu		
1200009	Pelouses sèches d'Hostiaz		
1200010	Pelouses sèches de Saint-Sulpice-le-Vieux		
1200015	Pelouses sèches de la partie méridionale du plateau de Jargoy		
Cavités			
N°	Intitulé		
1000054	Grotte de Vaux		
1200013	Grotte de Tréfiez		

Tableau 5: Liste des ZNIEFF de Type 1 présentes sur le bassin versant de l'Albarine (source DIREN RA)

- Les ZNIEFF de type II

Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

On trouve 6 zones sur le bassin versant de l'Albarine qui reprennent les entités paysagères que sont le complexe de zones humides du plateau (113), la cluse des hôpitaux qui traverse le massif du Bugey (112, 119, 120), et la plaine de l'Ain (110, 111).

Numéro	Identifiant
113	RESEAU DE ZONES HUMIDES DU PLATEAU DE BRENOD
119	BAS-BUGEY
112	MASSIFS OCCIDENTAUX DU BUGÉY
120	GORGES DE L'ALBARINE ET CLUSE DES HOPITAUX
110	BASSE VALLEE DE L'AIN
111	AEROPORT D'AMBERIEU

Tableau 6: Liste des ZNIEFF de type II présentes sur le bassin versant de l'Albarine (source DIREN RA)

- Site NATURA 2000**

Sur sa partie aval, l'Albarine rejoint le Site NATURA 2000 des milieux alluviaux de la basse vallée de l'Ain (Sites n° FR82011645 et FR82011653). Le document d'objectifs préconise la mise en place de bandes enherbées ainsi qu'une non-

intervention forestière ou une intervention encadrée sur le secteur concerné de l'Albarine sur la commune de Saint-Maurice de Rémoins²¹.

2.3.2. Les milieux protégés du bassin versant

CARTE 06 : Les mesures de protection réglementaire sur le bassin versant de l'Albarine

● ***Sites inscrits et sites classés***

- Le site naturel de la cascade de Charabotte a été classé le 14/06/1909 pour son intérêt paysager.
- Le village d'Oncieu a la caractéristique d'être organisé en anneau fermé avec les jardins et vergers contenus dans la partie centrale de l'anneau. Cette originalité a conduit au classement du village et de ses abords le 21/08/1985. Un périmètre plus large autour du village a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire des sites le 21/11/1986.

● ***Arrêtés préfectoraux de protection de biotope***

- Plusieurs falaises des gorges et de la vallée de l'Albarine font l'objet d'un arrêté de protection de biotope des oiseaux rupestres datant du 4 décembre 2002 (d'autres sites à l'extérieur du bassin versant sont aussi concernés). L'arrêté limite la pratique de l'escalade et du vol libre pour protéger le biotope de douze espèces d'oiseaux²².
- Le lieu dit de l'Etang des Loups sur les communes de Brénod et Corcelles fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope (Iris de Sibérie) depuis le 11/02/1985. Il s'agit d'une des deux dernières stations du département. L'Iris de Sibérie est une espèce relictuelle issue des périodes de glaciations et qui a trouvé refuge sur cette zone de marais. Le site est actuellement géré par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de l'Ain. L'arrêté vise à conserver les activités pastorales sans modification culturelle²³. Il permet également de limiter les possibilités d'aménagement du site (voie de desserte, urbanisation)²⁴.

3. LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DE L'ALBARINE

3.1. Les Collectivités

3.1.1. Les communes et les communautés de communes

CARTE 07 : Les structures intercommunales et les projets de territoire autour du bassin versant de l'Albarine

Le bassin versant de l'Albarine regroupe 26 communes rassemblées au sein de 6 cantons et 4 communautés de communes.

Les différentes communautés de communes sont liées au contexte géographique du secteur:

- la Communauté de communes du plateau d'Hauteville
- la Communauté de communes de la vallée de l'Albarine
- la Communauté de communes de la plaine de l'Ain.
- La Communauté de communes de la Combe du Val – Brénod

A ce jour, aucune de ces collectivités n'a pris la compétence de gestion des cours d'eau.

21 SBVA, CREN01, Document d'objectifs NATURA 2000 (sites n°FR82011645, FR82011653) – Milieux alluviaux de la base vallée de l'Ain – Juillet 2005

22 PREFET DE L'AIN - Arrêté préfectoral du 04/12/2002 portant création d'une zone de protection des biotopes d'oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines

23 PREFET DE L'AIN - Arrêté préfectoral de protection de biotope du 11/02/1985 pour le site de l'étang des loups à Brénod, Article 4

24 PREFET DE L'AIN - Arrêté préfectoral de protection de biotope du 11/02/1985 pour le site de l'étang des loups à Brénod, Article 2

		COMMUNE	Brénod	Champdor	Corcelles	Hauteville-Lompnes	Cormaranche en Bugey	Thézillieu	Aranc	Chaley	Hostiaz	Tenay	Argis	St Rambert	Evosges	Oncieu	Arandas	Conand	Cleyzieu	Torcieu	Bettant	St Denis en Bugey	Ambérieu en Bugey	St Maurice de Remens	Château Gaillard	Ambutrix	Leyment	Vaux en Bugey
CANTONS	Canton de Brénod		●	●	●																							
	Canton d'Hauteville-Lompnes					●	●	●	●																			
	Canton de St Rambert en Bugey									●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●								
	Canton d'Ambérieu en Bugey																				●	●	●	●	●			
	Canton de Lagnieu																					●				●	●	●
COMMUNAUTE DE COMMUNES	CC Combe du Val – Brénod		●																									
	CC du plateau d'Hauteville			●	●	●	●	●	●																			
	CC de la Vallée de l'Albarine									●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●								
	CC de la plaine de l'Ain																				●	●	●	●	●	●	●	●

Tableau 7: Communes et intercommunalités du bassin versant de l'Albarine

3.1.2. La gestion de l'eau potable

CARTE 08 : Les structures de gestion de la distribution de l'eau potable

CARTE 09 : L'exploitation de la Ressource

Concernant l'adduction en eau potable des administrés, sur les 26 communes du bassin versant :

- 16 sont en régie communale,
- 4 sont en gestion communale affermée,
- 6 sont intégrées au sein de deux syndicats différents qui débordent des limites du bassin versant.

Sur le massif karstique, l'existence de nombreuses sources a permis à beaucoup de communes de disposer de leur ressource (voir p.29). Ce fonctionnement traditionnellement communal se traduit aujourd'hui par un nombre important de régies communales ou de gestion communales affermées. Les communes n'ont pas pris l'habitude de travailler en intercommunalité pour l'Adduction en Eau Potable (AEP) sauf :

- le Syndicat du Borrey qui regroupe les communes de Aranc, Evosges, Nivollet-Montgriffon
- le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Ambérieu (SIERA) qui regroupe Ambérieu en Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Douvres, Saint Denis en Bugey.

Concernant la grande majorité des communes du plateau, tout ou partie de l'achat d'eau se fait auprès du syndicat des eaux du Valromey dont la station de pompage est située à Artemare, sur le bassin versant du Séran, dans la nappe du Rhône. Les communes assurent ensuite la distribution en régie.

3.1.3. La gestion des eaux usées

L'assainissement collectif

Pour la gestion des eaux usées, la majorité des communes collectent et traitent les effluents de leurs administrés. L'état des réseaux et des ouvrages de traitements sont variés. D'importants rejets directs persistent et des ouvrages de traitement restent à construire.

La commune de Cormaranche-en-Bugey assure à ce jour la collecte et le transport des effluents mais en délègue le traitement par convention à la commune d'Hauteville-Lompnes. Cependant, la commune a le projet de créer un ouvrage de traitement pour traiter les effluents de ces habitants et ainsi décharger la Station d'épuration d'Hauteville-Lompnes.

Un collecteur de 15 Km a été installé dans la vallée de l'Albarine pour transporter les eaux usées des communes de Saint-Rambert-en-Bugey, Torcieu, Saint-Denis-en-Bugey, Ambérieu-en-Bugey jusqu'à la station d'épuration du STEASA²⁵. Les communes de Château-Gaillard, Ambutrix et Douvres adhèrent également au STEASA et y traitent leurs effluents.

La commune d'Aranc a le projet d'installer un ouvrage de traitement à l'aval du marais de Jarine. Cet ouvrage pourrait

25 Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et de Son Agglomération

recueillir les eaux usées de la commune de Corlier.

Le Conseil Général de l'Ain apporte un soutien technique aux maîtres d'ouvrage par le biais du Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Stations d'Epuration (SATESE).

L'assainissement non-collectif

Aucune collectivité du bassin versant n'a la compétence SPANC à ce jour. Certaines communes ont mis en place une délégation de service public pour la réalisation des contrôles d'installations existantes. Globalement, cette mission n'a pas ou peu été réalisée à ce jour.

Pour la création de nouvelles installations, 10 communes du bassin versant adhèrent au Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA) du Conseil général de l'Ain :

- | | | | |
|------------|---------------|------------------------|--------------|
| – Ambutrix | – Conand | – Hauteville-Lompnes | – Thézillieu |
| – Arandas | – Corcelles | – St Maurice de Rémens | |
| – Champdor | – Cormaranche | – St Rambert en Bugey | |

3.1.4. La gestion des rivières

CARTE 10 : Les structures de gestion locales de l'eau et les procédures contractuelles autour du bassin versant de l'Albarine

LE SIABVA

Le SIABVA est la structure reconnue pour la gestion de l'Albarine et de ses affluents sur le bassin versant. Il regroupe les 26 communes mentionnées dans le tableau ci-contre.

À ce jour, les communes n'ont pas transféré la compétence facultative « gestion des cours d'eau » au SIABVA.

Pour autant, le SIABVA est la structure porteuse des procédures de gestion concertées de l'eau et des milieux aquatiques.

Les communes ont donné compétence au Syndicat pour les objectifs suivants :

- «
- La réalisation de la totalité des travaux (...) ayant trait à la protection des lieux habités contre les crues,
 - La réalisation des travaux [pour le] maintien et développement des peuplements piscicoles
 - La réalisation (...) des travaux [pour la] restauration du lit, des berges et de la ripisylve)
 - La réalisation (...) des travaux [pour la] mise en valeur touristique
 - La réalisation [des actions d']entretien et gestion des cours d'eau (...), le plan de communication, le plan d'entretien et de gestion de la ripisylve et des milieux annexes, et les études liées au suivi du contrat. »²⁶

Sur certaines communes adhérentes au SIABVA, une partie des eaux sont drainées par les bassins versants voisins (voir ci après)

De plus, la karstification entraîne des circulations souterraines complexes et mal connues (voir p.10). Ces circulations expliquent l'adhésion de Thézillieu au SIABVA qui est identifié comme alimentant au moins en partie la bassin versant de l'Albarine malgré l'absence de cours d'eau superficiel l'alimentant directement.

LE SYNDICAT DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN (SBVA)

Le SBVA regroupe 40 communes dont 8 sont aussi adhérentes au SIABVA:

- | | | |
|---------------------|------------------------|---------------------------|
| – Ambérieu en Bugey | – Chateau-Gaillard | – Saint Maurice de Rémens |
| – Ambutrix | – Leyment | – Vaux en Bugey |
| – Bettant | – Saint Denis en Bugey | |

Le SBVA a été créé en 1998 pour porter le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la basse vallée de l'Ain

²⁶ Statuts du SIABVA du 13 octobre 2005

COMMUNE	
Ambérieu en Bugey	Cormaranche en Bugey
Ambutrix	Evosges
Aranc	Hauteville-Lompnes
Arandas	Hostiaz
Argis	Leyment
Bettant	Oncieu
Brénod	St Denis en Bugey
Chaley	St Maurice de Remens
Champdor	St Rambert en Bugey
Château Gaillard	Tenay
Cleyzieu	Thézillieu
Conand	Torcieu
Corcelles	Vaux en Bugey

Tableau 8: Liste des communes adhérentes au SIABVA

approuvé par le Préfet en mars 2003. Il a été porteur d'un programme européen LIFE NATURE qui a permis d'élaborer un document d'objectifs (DOCOB) NATURA 2000 sur les milieux alluviaux de la basse vallée de l'Ain. Ce DOCOB a été validé en juillet 2005. Le SBVA en est l'opérateur.

Depuis septembre 2006 et pour une durée de 5 ans, le SBVA est porteur du Contrat de Bassin de la Basse vallée de l'Ain.

Les actions du SIABVA et du SBVA sont complémentaires. Le SIABVA intervient sur l'Albarine et ses affluents en dehors du Seynard qui se jette dans l'Albarine mais dont le fonctionnement phréatique est lié à la rivière d'Ain. Le SBVA intervient sur le Seynard et l'ensemble des autres affluents de l'Ain dans son périmètre (hors Suran). Un partenariat technique existe entre les deux structures sur les actions ayant des conséquences à la fois sur l'Albarine et sur la rivière d'Ain.

LES AUTRES COLLECTIVITES GESTIONNAIRES DES MILIEUX AQUATIQUES

Au nord, le bassin versant de l'Albarine est voisin du bassin versant de l'Oignin. Ce cours d'eau est géré par le SIVU du Lange et de l'Oignin, porteur d'un Contrat de rivière entre 2000 et 2007. Aucune commune du SIVU du Lange et de l'Oignin n'adhère au SIABVA. Cependant, le ruisseau du Borrey (ou la Jarine) prenant sa source dans le marais de Jarine à Aranc se jette dans l'Oignin à Maillat. De la même manière, les eaux du secteur des Etangs marrons sur la commune de Brénod rejoignent le bief du Valley qui rejoint aussi l'Oignin à Maillat.

À ce jour, le SIABVA intervient sur ces milieux aquatiques avec la même logique de gestion que sur le reste du Bassin Versant. Le SIVU du Lange et de l'Oignin est associé à ses projets.

A l'Est, le bassin versant de l'Albarine est voisin du bassin versant du Séran. Ce cours d'eau ne fait pas l'objet d'une procédure de gestion des milieux aquatiques mais un projet de Contrat de rivière est porté par le Syndicat du Bas Séran. Aucun cours d'eau superficiel alimentant le Séran ne prend sa source sur une commune du SIABVA. Pourtant, il n'est pas exclu que des circulations souterraines drainent une partie des eaux infiltrées d'un côté à l'autre de la ligne de crête (cf. Figure 3 p.10)

Au sud-est, le bassin versant de l'Albarine est voisin du Bassin versant du Furans. Ce cours d'eau ne fait pas à ce jour l'objet d'une procédure de gestion des milieux aquatiques. Sur la commune de Thézillieu, le ruisseau de l'Arène prend sa source et rejoint le Furans à Pugieu.

3.1.5. La Gestion de l'Espace et l'Aménagement du Territoire

Voir CARTE 07 : Les structures intercommunales et les projets de territoires autour du bassin versant de l'Albarine

Le territoire du Bassin versant de l'Albarine est concerné par plusieurs procédures et/ou outils d'aménagement du territoire:

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale de Bugey Côtière Plaine de l'Ain (SCOT BUCOPA)** approuvé depuis le 22 novembre 2002 est porté par le Syndicat Mixte BUCOPA. C'est un outil d'aménagement du territoire qui fixe des orientations de développement socio-économique par l'organisation du territoire à l'échelle de plusieurs communautés de communes (plus de détails p.69).
- **Le Plan Local de Gestion de l'Espace de la Communauté de communes de la vallée de l'Albarine (2005-2009)** possède une dimension très locale à l'échelle d'une communauté de communes et vise à pérenniser l'activité agricole pour maintenir les espaces ouverts en assurant une symbiose avec les activités récréatives et la préservation de la qualité environnementale et paysagère du cadre de vie²⁷. Son implication au niveau de la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques concerne l'accompagnement de projets de valorisation touristique du paysage (détail ci-dessous) ainsi que la rationalisation de l'utilisation de la ressource en eau (détail p.46).

3.1.6. La gestion du patrimoine et du tourisme

Plusieurs structures appartenant pour tout ou partie au bassin versant de l'Albarine se préoccupent des problématiques patrimoniales et touristiques. Elles travaillent à des échelles différentes et n'ont pas une emprise en cohérence avec le bassin versant de l'Albarine

27 COM. COM. DE LA VALLEE DE L'ALBARINE, mars 2006, Plan local de valorisation et de gestion de l'Espace – Démarche participative – Enjeux de gestion de l'Espace et Stratégie, p.6

- **CDPRA du PAYS du BUGEY**

Le Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes est porté par le syndicat mixte du pays du Bugey (voir périmètre sur la carte 07). Il a été signé le pour la période 2006/2011.

Afin d'améliorer les possibilités de découverte du secteur, le CDRA propose la définition d'un schéma de randonnées dans le Bugey (étude et synthèse). Cette étude devra permettre d'améliorer la lisibilité de l'offre en s'appuyant sur les pôles touristiques existants. Parallèlement, le programme d'actions prévoit la valorisation de sites et/ou d'éléments remarquables par l'aménagement de sentiers d'interprétation, de sites de baignade surveillés et de plans d'eau pour la pêche. Le CDRA apporte aussi son soutien aux projets d'équipement s'inscrivant dans le Plan départemental d'équipement des sites de canyonisme et de spéléologie (en partenariat avec l'Association de Gestion des Sites de Spéléologie, d'Escalade et de Canyoning (AGESSEC)).²⁸ De plus, le CDPRA prévoit une campagne de communication pour promouvoir ce travail.²⁹

- **CDRA BUCOPA**

Le Contrat de Développement Rhône-Alpes est porté par le syndicat mixte Bugey, Côtière, Plaine de l'Ain (voir périmètre sur la carte 07). Il a été signé pour la période 2007/2012.

Le paysage et les activités touristiques font l'objet de l'axe 3 du CDRA BUCOPA intitulé « Renforcer l'identité culturelle et touristique du territoire ». Au sein de cet axe, deux objectifs concernent potentiellement le tourisme et les loisirs liés à l'eau :

- Renforcer l'attractivité de l'offre touristique et de loisirs (Objectif 9). À travers les actions 9.1 et 9.2 (et T5 de l'objectif 11), les objectifs sont d'apporter une réponse aux attentes de l'agglomération lyonnaise en terme d'offres de loisirs et de valoriser les atouts patrimoniaux. Le CDRA centre les projets sur la rivière d'Ain et ne cite à aucun moment l'existence de projets concernant l'Albarine.
- Préserver la ressource en eau (Objectif 11). A travers l'action T3, le CDRA doit permettre la mise en place d'un observatoire sur la basse vallée de l'Ain afin de lutter contre les pollutions aquatiques, de limiter les prélèvements en période d'étiage et d'améliorer la connaissance par une sensibilisation sur la ressource en eau. Ces actions sont principalement orientées vers la basse vallée de l'Ain. L'action T4 prévoit la restauration et la préservation des espaces naturels remarquables, notamment dans l'espace de liberté de la rivière d'Ain.³⁰

- **PLGE de la Vallée de l'Albarine**

Le volet B5 du PLGE concerne la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager de la vallée de l'Albarine. Dans ce cadre, il est prévu :

- d'améliorer la prise en compte de l'approche paysagère dans les documents de planification locaux (action 5.1.)
- de sensibiliser les scolaires aux questions de paysage (action 5.2.).
- de mettre en valeur des sites remarquables (naturels et paysagers) de la vallée (action 5.3.)
- de réaliser un sentier d'interprétation de l'évolution du paysage rural (action 5.4.)³¹

3.2. Les Administrations

La police de l'eau et la police de la pêche sont assurées par la DDAF et l'ONEMA³².

L'application de la politique de prévention du risque inondation est assurée par les services de la DDE (voir p.).

Le suivi de la qualité des eaux pour l'adduction en eau potable, la baignade, les niveaux de rejets d'ouvrages d'assainissement et les bassins de décantation des voiries est assuré par les services de l'Etat (DDASS).

3.3. Le monde associatif

3.3.1. La Gestion halieutique

CARTE 11 : La gestion halieutique sur le bassin versant

Il existe 9 associations pour la pêche sur le bassin versant de l'Albarine. L'ensemble du linéaire n'est pas couvert. En effet, les assecs prolongés sur le plateau ont conduit à un abandon de la pratique de la pêche en rivière. L'activité est cependant

28 CDRA PAYS DU BUGEY 2006-2011, Tome 3 – Recueil des fiches actions, Fiche action 23 p.50

29 CDRA PAYS DU BUGEY 2006-2011, Tome 3 – Recueil des fiches actions, Fiche action 27 p.60

30 Syndicat mixte BUCOPA, février 2007, CDRA BUCOPA Document définitif.

31 PLGE de la Vallée de l'Albarine, mars 2006, Fiches actions 2005-2009, p.20 à 24

32 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

maintenue sur le plan d'eau des Lésines et sur celui d'Evosges. Le plan d'eau de Champdor appartient à la commune mais ne fait pas l'objet d'une gestion halieutique. En dehors du plateau, tous les cours d'eau présentant un intérêt halieutique sont gérés par une association.

On note la particularité des plans d'eau de Thézillieu qui sont isolés du réseau hydrographique superficiel.

Les modes de gestion varient selon les associations. Pour la plus grande partie du linéaire de rivière pêché, une gestion patrimoniale a été mise en place depuis 2000 par l'AAPPMA de la Vallée de l'Albarine depuis la cascade de Charabotte jusqu'à l'aval de Saint Rambert en Bugey. Ainsi aucun alevinage en rivière n'a été réalisé et une partie du parcours de pêche est consacré à la mise en réserve et la création de parcours "no-kill" (toutes les prises doivent être relâchées vivantes sur le secteur concerné).

Au delà de la réglementation classique, un arrêté préfectoral annuel réglemente le nombre de prises autorisées par jour de pêche et la pénétration des pêcheurs dans le lit mineur du cours d'eau afin de protéger les frayères³³.

Sur le bassin versant, la police de la pêche est exercée par :

- Les gardes de l'ONEMA en charge du secteur sur l'ensemble du bassin versant ;
- Les gardes fédéraux sur les secteurs où des associations de pêche affiliées à la fédération peuvent justifier de baux de pêche écrits ;
- Les gardes d'associations assermentés sur les secteurs où des associations de pêche affiliées à la fédération peuvent justifier de baux de pêche écrits.

Nom de l'association	AAPPMA de la Vallée de l'Albarine	Société de pêche de Torcieu	AAPPMA Pont D'ain Ambérieu Varambon	Société de pêche de Conand	Société de pêche des Lésines	Société de pêche du Buizin	Evosges	Thézillieu	Champdor
Cours d'eau du bassin versant concerné	Albarine, Brévon, Mandorne, Caline aval, plan d'eau de Chaley	Albarine, canal du moulin à Torcieu	Albarine	Caline	Plan d'eau des Lésines (Hauteville)	Le Buizin	Le Plan d'Eau d'Evosges	Les plans d'eau de Thézillieu	Le Plan d'Eau de Champdor
Limite amont	Cascade de Charabotte pour l'Albarine / Limite communale Conand-St Rambert pour la Caline / Limite communale Aranc pour la Mandorne	Limite communale St Rambert-Torcieu	Pont Martin à Torcieu	x	x	x	x	X	x
Limite aval	Limite communale St Rambert-Torcieu	Pont Martin à Torcieu	Confluence	Limite communale Conand-St Rambert	x	x	x	X	x
Linéaire concerné	x	x	x	x	x	x	x	X	x
Mode de gestion	Patrimonial : aucun alevinage depuis XXXX sauf pour le plan d'eau de Chaley	x	x	x	x	x	x	X	x
Introduction annuelle	492 Kg en 2006 pour le plan d'eau	1 100 Kg en 2006	x	x	x	x	x	X	x
Affiliation à la FDPPMA 01	oui	oui	oui	non	non	non	non	Non	non
Réciprocitaire	non	non	oui	non	non	non	non	Non	non
Type de Baux de pêche (écrits / verbaux)	x	x	x	x	x	x	x	X	x
Nombre de cartes de pêche en 2004	1088	379	x	x	x	x	x	X	x
En 2005	1089	331							
En 2006	1061	328	x	x	x	x	x	X	x
En 2007	x	349	x	x	x	x	x	X	x

Tableau 9: Caractéristiques principales des structures de gestion halieutique du bassin versant de l'Albarine

33 PREFET DE L'AIN, 7 nov. 2007, ARRETE REGLEMENTAIRE PERMANENT RELATIF A L'EXERCICE DE LA PECHE EN EAU DOUCE DANS LE DEPARTEMENT DE L'AIN – édition 2008

3.3.2. La Protection de la Nature

Les associations présentes sur le bassin versant sont la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature de l'Ain (FRAPNA Ain), le Centre Ornithologique Rhône Alpes (CORA) et l'antenne de l'Ain du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CREN).

- La FRAPNA propose des animations scolaires et des outils pédagogiques sur le thème des rivières et de la gestion citoyenne de la ressource en eau. Un partenariat avec le SIABVA est mis en place depuis 2004 pour la réalisation de ce type d'animations. Pour le grand public, la FRAPNA a édité un livret de petites randonnées "Balades au bord de l'eau – L'Albarine". D'autre part, l'association recueille les données naturalistes transmises par ses adhérents.
- Le CORA construit des inventaires naturalistes sur le département de l'Ain à la fois sur l'avifaune mais aussi sur les chiroptères, amphibiens et reptiles.
- Le CREN intervient en tant que gestionnaire de zones humides sur le Plateau d'Hauteville. Le CREN est impliqué dans la gestion des zones suivantes :
 - Marais de Vaux à Hauteville avec la mise en place de broyages et de pâturages équités en partenariat avec l'association BUGERBIVORE,
 - Étang des Loups à Brénod avec la mise en place de programmes de broyages et de fauche,
 - Marais de Jarine à Aranc avec la réalisation d'un plan de gestion ainsi qu'une réflexion pour la création d'un plan d'eau et d'un sentier d'interprétation sur les zones humides,
 - Plusieurs tourbières de la Combe Léchaud avec la mise en place de pâturages.Le CREN est un partenaire privilégié du SIABVA pour la gestion des zones humides du bassin versant. Une convention lie les deux structures afin de garantir la complémentarité et la cohérence des actions.
- Les AAPPMA et la FDPMA interviennent pour la pratique de la pêche mais aussi pour la protection des milieux aquatiques en général.

3.3.3. Le Monde Souterrain et les Activités de Pleine Nature

- La spéléologie

La spéléologie est pratiquée au sein de clubs qui viennent de toute la région pour pratiquer sur le bassin versant de l'Albarine. De plus, des structures associatives comme H3S sur Hauteville-Lompnes et des encadrants indépendants réalisent des sorties d'initiation et de découverte de la pratique. Le nombre de pratiquants peut être estimé de 2 000 à 3 000 personnes par an³⁴.

- Le Canyoning

Le canyoning est pratiqué principalement au sein de groupes accompagnés par des professionnels. Les deux sites du bassin versant (canyon de Chaley et la cascade du Buizin) drainent des pratiquants à l'échelle du département et des départements voisins. L'association H3S représente l'utilisateur principal du canyon de Chaley. Le nombre de pratiquants peut être estimé à environ 4 000 personnes par an³⁵.

- Le Canoë-Kayak

Il existe une pratique sporadique du Canoë-Kayak sur l'Albarine. Le cours d'eau est identifié comme praticable sur le site du comité régional de Canoë-Kayak³⁶ du village de Chaley jusqu'à la confluence. Dans les faits, les conditions hydrologiques et les obstacles transversaux réguliers tendent à limiter fortement la pratique. Quelques sorties encadrées et indépendantes sont tout de même réalisées chaque année.

- La randonnée

Les offices du tourisme du secteur promeuvent la randonnée pédestre. L'entretien des itinéraires est réalisé par les clubs locaux et/ou par les collectivités ayant acquis la compétence (exemple de la communauté de communes de la vallée de l'Albarine).

La randonnée équestre est pratiquée sur le secteur de la forêt alluviale de Bettant. Des sentiers serpentent dans la forêt et sont pratiqués par les cavaliers du "Ranch des Balmettes"

- Les sports motorisés

Des clubs de 4x4 fréquentent des sites liés aux milieux aquatiques. Sur le secteur de la forêt alluviale de Bettant, la pratique est aujourd'hui réglementée (ouverture du site pour une manifestation par an).

³⁴ d'après Y. CONTET, B. HUGON, Groupe de travail « circulations souterraines, spéléologie et canyoning », 17 avril 2008

³⁵ d'après Y. CONTET, B. HUGON, Groupe de travail « circulations souterraines, spéléologie et canyoning », 17 avril 2008

³⁶ www.canoe-rhonealpes.com

3.4. Les hydroélectriciens

Les propriétaires des 7 installations produisant de l'hydroélectricité sur le bassin versant (voir p.47) sont connus et invités lors des comités de rivière.

Les installations sont globalement assez anciennes. Le contexte législatif (ouverture du marché de l'électricité à la concurrence en 2012) a tendance à freiner les investissements sur les ouvrages existants. Par contre, de nouveaux projets pourraient voir le jour sur l'Albarine ou ses affluents car la création de nouvelles installations s'accompagne de conventions de rachat de l'électricité qui engagent Electricité De France sur des durées et des tarifs avantageux pour les exploitants.

Depuis la loi POPE de juillet 2005, la production d'hydroélectricité est encouragée. Dans l'Ain, le Syndicat d'électricité de l'Ain a lancé en 2007 une étude diagnostic pour révéler les sites potentiellement intéressants pour la production hydroélectrique et actuellement inutilisés. Sur le bassin versant de l'Albarine, deux sites ont été répertoriés : la digue de Saint-Rambert et la digue de la Dérupte à Torcieu.

3.5. L'agriculture

CARTE 12 : L'agriculture sur le bassin versant et la directive Nitrates

On peut mettre en évidence deux secteurs bien distincts dans les pratiques agricoles sur le bassin versant :

- Sur le Plateau (~800m d'altitude), l'agriculture est de type élevage extensif. Les secteurs ouverts sont principalement des prairies installées dans le fond de vallée. On trouve encore des pelouses sèches sur les reliefs offrant une biodiversité importante mais ces milieux délaissés par les pâturages subissent un embroussaillage progressif. Le secteur bénéficie de l'appellation "montagne". La commune de Brénod est intégrée à la zone d'AOC Comté et possède une fruitière.
- Dans la plaine de l'Ain, la pratique agricole majoritaire est la culture irriguée. Aucun prélèvement d'eau n'est réalisé dans le lit de l'Albarine qui s'assèche régulièrement sur le secteur. Les pompages sont réalisés en nappe. Les enjeux de ces prélèvements concernent essentiellement la rivière d'Ain et sont pris en compte dans le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain et le contrat de bassin. 6 communes du bassin versant de l'Albarine sont classées en zone vulnérable (voir p.68)

Globalement, le nombre d'exploitations a tendance à diminuer. Les terres les moins favorables sont délaissées (en particulier sur le plateau) et ont tendance à s'enfricher.